

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MASSIAC, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Lucette CHAUVEL, Magali CRAUSER, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Eric JOB, Jérôme LUSSERT, Danièle MAJOREL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Pierrick ROCHE, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Claire TEISSEDE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Eric VIALA

Étaient absents excusés:

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Marie Ange CHARBONNIER, Béatrice CHEVALLET, Denis DELPIROU, David GENEIX, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Michel MARSAL, Vincent MENINI, Ghyslaine PRADEL, Félix ROCHE, Jean RONGIER, Christophe SOULIER, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Gilles AMAT pouvoir à Thierry MATHIEU
Denis DELPIROU pouvoir à Gilles CHABRIER
Danielle GOMONT pouvoir à Danièle MAJOREL
Robert JOUVE pouvoir à Didier ACHALME

Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Pierrick ROCHE
Ghyslaine PRADEL pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD
Alain VAN SIMMERTIER pouvoir à Daniel MEISSONNIER
Jean Louis VERDIER pouvoir à Philippe ROSSEEL

Date de convocation : 07 décembre 2023

Secrétaire de séance : Colette PONCHET-PASSEMARD

Membres en exercice : 57

Présents : 32 – Pouvoirs : 8 – Votants : 40

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Réalisation de schémas directeurs pour l'alimentation en eau potable et pour l'assainissement pour le compte des communes du territoire – Validation du plan de financement et sollicitation des subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projets commun pour l'attribution de la DETR et de la DSIL pour l'année 2024 en date du 23 octobre 2023 ;

Considérant le transfert de la compétence « eau-assainissement » aux EPCI au 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que Hautes Terres Communauté entreprend divers travaux préparatoires au transfert de cette compétence, et qu'elle a entrepris une étude de gouvernance afin d'établir un diagnostic des services existants sur les plans techniques, administratifs, financiers, organisationnels ; de fixer le niveau de service attendu au 1^{er} janvier 2026 ; de déterminer les modalités de gestion des services en analysant plusieurs scénarii ; et d'accompagner la collectivité à la mise en place de ces services ;

Considérant que Hautes Terres Communauté porte en parallèle le projet d'un groupement de commande pour l'élaboration d'un schéma directeur en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement sur son territoire ;

Considérant que Hautes Terres Communauté agit en tant que coordonnateur de la démarche, et que dans ce cadre elle s'occupe du suivi administratif, technique et financier du projet, matérialisé par la demande et le suivi des subventions, la rédaction du cahier des charges pour la réalisation des travaux, du lancement et du suivi du marché, du paiement des dépenses, etc. ;

Considérant que des conventions devront être conclues avec les communes afin d'identifier et acter le rôle de chaque partie dans ce projet, et de déterminer le reste à charge de la part communale ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans l'ambition n°3 du projet de territoire de Hautes Terres Communauté, notamment le chantier n°10 « assurer une gestion raisonnée des ressources et déchets », avec l'objectif de « préparer une gestion optimisée des réseaux d'eau et d'assainissement » ;

Considérant que la collectivité est accompagnée par Cantal Ingénierie et Territoires, agissant en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage ;

Considérant que le montant de l'opération est à ce jour prévisionnel dans la mesure où le dossier est en phase DCE ;

Considérant que des financements sont mobilisables pour la réalisation de ce projet, à savoir de la DETR et des fonds de l'Agence de l'Eau, Loire-Bretagne ou Adour-Garonne selon la situation géographique de la commune ;

Considérant que la demande de subvention auprès des Agences de l'Eau se réalise sur la base du montant réel des prestations après consultation des entreprises ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de groupement de commande pour l'élaboration d'un schéma directeur en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement sur son territoire, autorisant Hautes Terres Communauté à solliciter les subventions pour le compte des communes ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

| DÉPENSES EN HT | | RECETTES | | |
|--|--------------------|--------------------------------|--------------------|--------------|
| Nature | Montant | Nature | Montant | Taux |
| Schéma directeur alimentation en eau potable | | | | |
| Diagnostic des réseaux existants et définition d'un programme de travaux | 570 067 € | Agence de l'Eau Loire-Bretagne | 509 594 € | 56 % |
| Estimatif travaux – Pose de compteurs, de vannes et d'un système de télésurveillance | 226 900 € | Agence de l'Eau Adour-Garonne | 92 653 € | 10 % |
| Maitrise d'œuvre | 34 035 € | DETR 2024 | 122 276 € | 13 % |
| Assistance à maitrise d'ouvrage | 38 806 € | | | |
| Frais divers et imprévus | 43 490 € | Autofinancement | 188 775 € | 21 % |
| Sous-total | 913 298 € | Sous-total | 913 298 € | 100 % |
| Schéma directeur assainissement | | | | |
| Diagnostic des systèmes d'assainissement collectif | 295 346 € | Agence de l'Eau Loire-Bretagne | 159 876 € | 44 % |
| Zonage assainissement | 33 585 € | Agence de l'Eau Adour-Garonne | 20 880 € | 6 % |
| Assistance à maitrise d'ouvrage | 15 360 € | DETR 2024 | 103 287 € | 29 % |
| Frais divers et imprévus | 17 220 € | Autofinancement | 77 468 € | 21 % |
| Sous-total | 361 511 € | Sous-total | 361 511 € | 100 % |
| TOTAL | 1 274 809 € | TOTAL | 1 274 809 € | 100 % |

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de 225 563 € auprès de l'État dans le cadre de la DETR 2024 ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme
Le Président,
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.